



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 8EME OPEN INTERNATIONAL DE NOISIEL

Article 1 : Généralités

Noisiel Echecs organise son 8^{ème} open international du 18 au 23 février 2023 à la salle polyvalente de la ferme du Buisson, située Cours du Buisson -77186 NOISIEL

Il comporte les groupes suivants :

- un Open A ouvert aux joueurs de 1900 Elo et plus (avec possibilités de normes)
- un Open B ouvert aux joueurs de 1400 à 2000 Elo ;
- un Open C ouvert aux joueurs de 1600 Elo et moins.

L'organisateur se réserve le droit de surclasser un joueur, compte tenu des résultats que celui-ci a obtenu dans les éditions précédentes de l'Open ou dans d'autres compétitions d'échecs en France ou à l'étranger. Sa décision est sans appel.

Le tournoi est limité à 200 joueurs sur l'ensemble des 3 opens.

Les joueurs doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur) ou avoir un code Fide (Id Fide) dans une fédération reconnue par la F.I.D.E. (autre que la Fédération Française des Echecs)

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée. La catégorie non classé implique la non possibilité de gagner les prix par catégorie Elo ou les prix spéciaux.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies au 88^e Congrès de Goynuk en octobre 2017 et entrées en application au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi (Programme d'appariement par internet) mis à disposition par la Fédération Française des Echecs dans sa dernière version.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence (pointage) et réglé leurs droits d'inscription avant le samedi 18 février 2023 à 14h.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné de la perte de la partie pour les 2 joueurs.

Article 3 : Frais d'inscription

Les droits d'inscription à l'Open A s'élèvent à 62 € pour les adultes et 43 € pour les jeunes (nés en 2003 et après) et, majorés à 72 € et 50€ respectivement après le 11 février 2023

Les droits d'inscription à l'Open B s'élèvent à 44 € pour les adultes et 31 € pour les jeunes (nés en 2003 et après), majorés à 52 € et 36 € respectivement après le 11 février 2023

Les droits d'inscription à l'Open C s'élèvent à 36 € pour les adultes et 25 € pour les jeunes (nés en 2003 et après), majorés à 44 € et 31 € respectivement après le 11 février 2023

L'inscription est gratuite pour les GM, MI, GMF et MIF.

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence pour les 3 opens est de 90 minutes pour toute la partie avec 30 secondes d'incrément par coup.

Article 5 : Horaires des rondes

Vérification des licences et pointage : samedi 18 février 2023 à partir de 13h.

Clôture des inscriptions : samedi 18 février 2023 à 14h

Rondes :

1. samedi 18 février 2023 à 14h30
2. dimanche 19 février 2023 à 10h
3. dimanche 19 février 2023 à 15h30
4. lundi 20 février 2023 à 10h
5. mardi 21 février 2023 à 10h
6. mardi 21 février 2023 à 15h30
7. mercredi 22 février 2023 à 10h
8. mercredi 22 février 2023 à 15h30
9. jeudi 23 février 2023 à 10h

Clôture du tournoi et remise des prix : jeudi 23 février 2023 à 15h30

Article 6 : Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué des résultats des deux adversaires avec les scores les plus bas, le Cumulatif et la Performance, dans cet ordre.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le résultat sportif sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être modifié

Article 7 : Liste des prix

Les prix communiqués par l'organisateur dans les différents moyens de communication et de publicité sont donnés à titre indicatif sous réserve de la présence de :

- 50 joueurs dans l'Open A
- 50 joueurs dans l'Open B
- 50 joueurs dans l'Open C

L'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dès lors qu'il y a moins de 5 joueurs dans une catégorie.

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde n°5.

Ces prix sont attribués à la place (non partagés) et non cumulables. Chaque lauréat recevra le prix le plus important auquel il est éligible. Les prix ne seront remis qu'aux participants présents à la remise des prix.

Article 8 : Byes autorisés

Pour les tournois B et C et pendant les six premières rondes, les joueurs ont la possibilité de prendre jusqu'à deux « byes » à un demi-point, à condition de le signaler à l'arbitre principal avant la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour la ronde 1). Les byes ne sont pas autorisés dans les trois dernières rondes. Pour l'open A, cette possibilité est limitée à 1.

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 60 minutes de retard est déclaré forfait. Ce délai de 60 minutes démarre à compter de l'heure de démarrage réelle de la ronde, soit l'instant où les pendules sont lancées. Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

En cas de forfait, vous pouvez contacter l'arbitre principal par SMS/ Whatsapp au 06 45 50 57 48 en précisant le nom / prénom / n° de licence et Open concerné.

Article 10 : Annonce des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent indiquer le résultat sur leur feuille de partie, signer leur feuille de partie et celle de leur adversaire, ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) doit apporter les originaux des deux feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 11 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Ils ne pourront en aucun cas être dans une poche et/ou être accessibles du joueur sauf autorisation expresse de l'arbitre principal.

Pour couper court à toute suspicion de triche, Noisiel Echecs propose un système de consigne pour les appareils électroniques (voir à la buvette)

Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les téléphones et appareils électroniques peuvent également être déposés à la buvette.

Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par Jocelyn AZZEGAG (Arbitre Fédéral Elite 1), arbitre principal.

Il est assisté de Lucie ARGENTE (Arbitre Fédéral Elite 1), Vincent LEITIENNE (Arbitre Fédéral Open 1), Emelyne MOUILLART (Arbitre Fédéral Jeune).

Article 13 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde. Sa composition est affichée dans la salle de jeu. Elle est présidée par un membre du club de Noisiel Echecs et comprend l'un des arbitres (autre que celui qui a pris la décision). Elle comprend par ailleurs 3 joueurs.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 14 : Contrôle anti-dopage /

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur (RI).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal,

L'organisateur,